

MAINTIEN DE DROITS A L'AVANCEMENT

MAITRES DU 2ND DEGRE PRIVE SOUS CONTRAT EN POSITION DE DISPONIBILITE

- LISTE DES PIECES JUSTIFICATIVES A TRANSMETTRE ANNUELLEMENT -

A transmettre au service de la DPE 3 par mail à l'adresse : dpe3@ac-poitiers.fr
avant le **VENDREDI 31 MAI 2024**

NOM : **Prénom :**

Nom patronymique :

Adresse personnelle :

Adresse électronique :@.....

<u>ACTIVITE SALARIEE</u>	<u>ACTIVITE INDEPENDANTE</u>	<u>CREATION OU REPRISE D'ENTREPRISE</u>
Copie de l'ensemble des <u>bulletins de salaires</u> ET Copie du/des <u>contrats de travail</u>	<p>1) <u>Extrait Kbis ou extrait K</u> délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><u>Extrait d'immatriculation D1</u> délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Copie de la <u>déclaration d'activité</u> auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (<u>URSSAF</u>)</p> <p style="text-align: center;">ET</p> <p>2) Copie du <u>dernier avis d'imposition</u></p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Tout élément comptable certifié attestant de la capacité de l'entreprise à procurer au fonctionnaire un revenu supérieur ou égal au revenu minimal fixé par le décret du n°2019-234 du 27 mars 2019.</p>	<p><u>Extrait Kbis ou extrait K</u> délivré par le tribunal de commerce attestant de l'immatriculation de l'entreprise au registre du Commerce des Sociétés datant de moins de 3 mois</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p><u>Extrait d'immatriculation D1</u> délivré par la chambre des métiers et de l'artisanat attestant de l'inscription au répertoire des métiers ou au registre des entreprises datant de moins de 3 mois</p> <p style="text-align: center;">ou</p> <p>Copie de la <u>déclaration d'activité</u> auprès de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales (<u>URSSAF</u>)</p>